

Pouvoir d'emprunt

M. Rodriguez: Vous allez à reculons.

M. Riis: La confusion qui existe au Canada s'en trouve amplifiée quand nous entendons des ministres comme celui des Approvisionnements et des Services (M. Andre), qui vient de lancer une interjection, et d'autres de ses collègues nous dire encore et toujours à la Chambre, dans des communiqués ou dans des entrevues qu'ils ont une priorité prépondérante au sein du gouvernement. Certains disent que ce sont les emplois qui constituent leur principal sujet de préoccupation et qu'ils sont absolument déterminés à s'attaquer de front au problème. Mais un autre ministre annonce que les droits des femmes constituent la grande priorité. Et pour un autre, c'est la réduction des taux d'intérêt tandis que pour un autre encore, c'est le secteur de la petite entreprise. Nous avons une ministre qui assure qu'elle a pour priorité de réduire le déficit. Et puis il y a aussi, bien sûr, la priorité accordée aux droits des autochtones et au traitement équitable pour le Québec. Et après cela un autre ministre nous affirme que c'est le monde agricole qui a la priorité tandis qu'un autre l'accorde au secteur de la pêche. Mais on ne peut pas avoir 15 priorités, monsieur le Président. Il ne peut pas y avoir 15 priorités prépondérantes au programme.

C'est ce genre de comportement, monsieur le Président, qui tue en nous, de l'opposition, tout enthousiasme à donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter 16 milliards de dollars pour nous entraîner Dieu seul sait où, monsieur le Président. Nous aimerions bien savoir où. Il se peut que ce soit dans une bonne direction. Je suppose que c'est possible.

M. Rodriguez: De la part des conservateurs?

M. Riis: C'est peu probable, mais possible. Nous entretenons toutes sortes de doutes et nous avons une foule de raisons de les croire fondés.

Je voudrais donc proposer un amendement, monsieur le Président, et je parlerai plus tard des autres motions d'amendement que j'aurai à présenter. Avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong), je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt».

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, cet amendement ressemble au premier qu'on a présenté. Je réserve ma décision tant que je n'aurai pas décidé du premier. Je vais donc prendre les deux amendements en délibéré et nous allons poursuivre le débat.

La parole est au député de LaSalle (M. Lanthier).

M. Riis: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): N'avez-vous pas terminé votre discours?

M. Riis: Monsieur le Président, il me reste deux ou trois phrases. Je ne voulais pas terminer mon discours par cette proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. Vous avez droit aux deux ou trois minutes qu'il vous reste.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas m'éterniser. J'ai seulement quelques autres arguments à apporter. J'ai voulu présenter cet amendement parce que le ministre a lui-même avoué qu'une partie du pouvoir d'emprunt serait applicable à la prochaine année financière. Partant, je suis convaincu que le gouvernement n'a aucune raison légitime de demander ce pouvoir d'emprunt, et c'est pourquoi j'ai fait cette proposition d'amendement.

Ce sont là les propos qu'a tenus le député de Yellowhead (M. Clark) le 19 juillet 1982, à l'époque où il était chef de l'opposition officielle, comme en fait foi le hansard à la page 19456. A ce moment-là, la présidence prit la proposition d'amendement en délibéré et la jugea par la suite intégralement recevable.

J'ose espérer, monsieur le Président, que par suite de cette proposition d'amendement, le gouvernement, par l'entremise de la ministre d'État aux Finances, reconsidérera sa demande. C'est ce qu'avait demandé l'opposition officielle en 1982 et le gouvernement, ayant trouvé la demande raisonnable, décida d'être fidèle à sa promesse, soit de faire preuve de transparence au moment de discuter des pouvoirs d'emprunt. J'ose espérer également que le gouvernement actuel fera de même, monsieur le Président.

En terminant, je tiens à dire que mes collègues et moi avons à cœur les principes que nous avons discutés aujourd'hui. Mais nous, députés néo-démocrates, ne sommes pas les seuls à les avoir ainsi à cœur. Voici ce que pensait l'actuel ministre des Finances de la proposition d'amendement du député de Yellowhead et que rapporte le hansard du 20 juillet 1982 à la page 19513:

Nous avons proposé, dans notre premier amendement, de refuser d'adopter le projet de loi en deuxième lecture. Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours. Les chiffres du bill et la réponse du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) à ma question hier indiquent clairement que le gouvernement a bien l'intention de faire en sorte que ce pouvoir d'emprunt lui serve jusqu'en 1983-1984.

C'est d'autant plus inacceptable que le gouvernement ne nous a fait aucun pronostic pour 1983-1984. Si la conjoncture est trop incertaine pour l'empêcher de prévoir ce qui arrivera en 1983-1984, dans ce cas elle est trop incertaine pour que nous lui donnions carte blanche afin qu'il continue à faire de folles dépenses. Voilà pourquoi nous voulons que le gouvernement retire ce bill et nous en présente un autre qui lui permettra de vivre selon ses moyens. Nous nous opposons carrément au bill. A mon avis, l'amendement doit recevoir et recevra l'appui d'autres députés.

Voilà ce qu'a déclaré en 1982 l'actuel ministre des Finances. Il y a lieu de signaler que peu de temps après, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), l'actuel président du comité des finances, a pris la parole et a déclaré ce qui suit au sujet de la pratique que le gouvernement cherche à perpétuer. Le 7 mars 1984, il a en effet déclaré ce qui suit:

C'est inconcevable. C'est indécent. Aucun député qui pense un peu ne peut appuyer une telle demande. La Chambre devrait se soulever, monsieur le Président, et demander qu'on mette fin à ce genre de choses, non seulement en notre nom et à celui de nos électeurs, mais au nom de nos enfants, de nos petites-enfants et de leurs enfants après eux.